

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation 15 avril 2026
Date de publication 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Marie-Christine JANISEK pouvoir donné à Simone DEVAUX, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir donné à Evelyne BOCQUET.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 27_28042026

N°27 : COMMISSION LOCALE CHARGÉE DU SUIVI DE L'AVAP
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Vu le Code du patrimoine et notamment l'article L642-5, D.642-1 et D.642-2 ;

Vu le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ;

Vu l'article le code du patrimoine et notamment l'article L641-3 fixant la nécessité de la mise en place d'une concertation au cours du déroulement de l'étude de l'AVAP ;

Vu la circulaire du 2 mars 2012 indiquant que les modalités de la concertation avec la population sont librement arrêtées par la collectivité ;

Vu la délibération n°18 du 27 février 2024 approuvant la création de l'AVAP ;

Considérant que la composition de la commission locale, chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre de l'AVAP, doit comporter au maximum 15 membres avec un minimum de 5 élus ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** que la commission locale comporte des membres de droit :
- M. le préfet ou son représentant
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles
- **DESIGNER un minimum de 5 élus .**

- **NOMMER** en qualité des personnes qualifiées, d'une part, au titre de la protection du patrimoine (2 personnes) et d'autre part, au titre, des intérêts économiques locaux (2 personnes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité
Par 26 voix POUR et 1 CONTRE (M. Maître)

1 - **PREND ACTE** que la commission locale comporte des membres de droit.

2 - **DESIGNE** les élus du conseil municipal suivants :

M. Philippe BORDE
M. Eric SLANGEN
M. Michel AUBRY
Mme Carine ERARD
M. Anthony CARRE
M. Serge VOILLEQUIN
M. Denis VERGEOT

3 - **NOMME** en qualité des personnes qualifiées, au titre de la protection du patrimoine et au titre des intérêts économiques locaux :

Au titre de la protection du patrimoine :

M. Vincent CAPUTO
M. Mathieu BATY

Au titre des intérêts économiques :

Mme Vanessa CAUBLIER
M. Serkan DANISKAN

**La commission locale de l'AVAP de la commune de Bar-sur-Aube se compose
ainsi des membres suivants :**

Membres de droit :

- le Préfet ou son représentant
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles

Membres du conseil municipal de Bar-sur-Aube :

M. Philippe BORDE
M. Eric SLANGEN
M. Michel AUBRY
Mme Carine ERARD
M. Anthony CARRE
M. Serge VOILLEQUIN
M. Denis VERGEOT

Membres qualifiés :

Au titre de la protection du patrimoine :

M. Vincent CAPUTO
M. Mathieu BATY

Au titre des intérêts économiques :

Mme Vanessa CAUBLIER
M. Serkan DANISKAN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI

.....*Simone Derfey*....., secrétaire de séance

Derfey